

ASSEMBLÉE NATIONALE

MAINTENANT PROVISoireMENT UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ
SANITAIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 - (N° 9)

AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par

M. Serva, M. Acquaviva, M. Mathiasin et M. Warsmann

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.